

Avis d'enquête publique pour les révisions allégées n°1 et n°2 du PLUih

Une enquête publique se déroulera du **mercredi 12 juin 2024 à 9 heures au vendredi 12 juillet 2024 à 17 heures.**

L'enquête publique, commune aux projets de révisions allégées n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUih) de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV), concerne 9 des 19 communes membres de la CAGV. Elle permettra au public de consulter les projets et d'émettre des avis sur ceux-ci.

Le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a pour objet :

- De réaliser des échanges de constructibilité entre différents terrains sur une même commune, à surfaces et emplacements équivalents, afin de sortir de situation de blocage et de permettre la réalisation de projets de développement de centres-bourgs (communes concernées : La Croix Blanche, Hautefage la Tour, Monbalen, Saint-Etienne de Fougères, Sainte-Livrade sur Lot),
- D'effectuer une correction du zonage sur 2 terrains (communes concernées : Allez et Cazeneuve et Villeneuve sur Lot).

Le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a pour objet de modifier ou de créer des sous-secteurs de zones A et N, afin de prendre en compte des projets, présentant un caractère exceptionnel, par le biais de STECAL (Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées). Il s'agit de créer un STECAL habitat à Castella ; d'étendre des STECAL d'activités existants à Allez et Cazeneuve, Bias et Sainte-Livrade sur Lot ; de créer des STECAL d'activités à Sainte-Livrade sur Lot et à Villeneuve sur Lot ; de créer des STECAL de loisirs à La Croix Blanche et Sainte-Livrade sur Lot ; d'étendre et modifier un STECAL de loisirs existant à Monbalen.

Les dossiers de présentation des révisions allégées n°1 et n°2, le dossier administratif d'enquête, ainsi qu'un registre permettant de recueillir durant la période d'enquête les observations, seront disponibles au **Pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des Droits de l'Homme – place Anna Politkovskaïa (parc des anciens Haras nationaux) à Villeneuve/Lot, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

L'ensemble des modalités d'organisation de l'enquête publique sont consultables ci-dessous dans l'avis et plus en détail dans l'arrêté d'enquête publique. Ils précisent notamment les autres modalités permettant de consulter et d'émettre des observations, ainsi que les permanences du commissaire enquêteur : Jean KLOOS.

Pour toute information complémentaire, contacter Jean-Yves Dupierris au 0553496680.

Vous pouvez accéder aux documents suivants, en cliquant sur [ce lien](#) :

Organisation de l'enquête publique

Sommaire du dossier d'enquête

Arrêté d'enquête publique

Avis d'enquête publique

Note de présentation

Avis des personnes publiques et réponses envisagées

Liste des services et commissions consultés

PV de réunion d'examen conjoint

Avis de l'autorité environnementale (MRAe), de la CDPENAF et arrêté préfectoral de dérogation

Avis des autres personnes publiques

Réponses envisagées par la CAGV aux avis émis

Dossiers de présentation des projets de révisions allégées

Révision allégée n°1

Révision allégée n°2

Délibérations relatives aux procédures des révisions allégées (dont bilan de la concertation)

La délibération fixant les modalités de collaboration

La délibération de prescription de la révision allégée n°1

La délibération de prescription de la révision allégée n°2

La délibération tirant le bilan de la concertation des révisions allégées n°1 et n°2

La délibération d'arrêt du projet de révision allégée n°1

La délibération d'arrêt du projet de révision allégée n°2

Observations transmises par mail

Lien : <https://www.grand-villeneuve.fr/avis-d-enquete-publique-379.html>